

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 29 février 2012

L'an deux mille douze et le vingt neuf février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : le 17 février 2012 .

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13 votants : 14

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : P.MAURIN – J-L CHAUSSIGNAND – C.CROZIER – D.AUZAS – M.JOLLIVET – A.VOLLE – N.SALA – M.BEUGNET – A.CORNET – G.VERNET – B.BOUAZZA – D.FIALON – M.HILAIRE -
Excusé : J.TESTON a donné procuration à A.VOLLE
Absents : B.DELAUZUN

Mme SALA Nathalie a été élu(e) secrétaire.

Objet : Extension du réseau d'assainissement collectif 2012-2014 Le Moulin – La Planchette – La Vernède – Le Buis d'Aps.
Demande de subvention.

Le Maire présente au Conseil le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif aux quartiers du Moulin, de la Planchette, de la Vernède et du Buis d'Aps.

Il rappelle que ces travaux sont préconisés dans le SGA (Schéma Général d'Assainissement) établi en parallèle du PLU et qui a été approuvé en 2010 après enquête publique.

Les travaux consistent en l'extension de réseau de collecte des eaux usées et la mise en place d'un poste de refoulement.

Compte tenu de l'importance des travaux et de la construction du musée par le Département qui doit être raccordé au réseau existant avant mai 2013, le programme de travaux est divisé en 3 tranches.

.../...

La première en 2012 avec l'extension quartier Le Moulin pour le raccordement du musée au réseau existant et la mise en place d'un poste de refoulement en face du camping municipal. Le Département prenant ensuite à sa charge sur sa propriété l'extension du réseau jusqu'au musée.

Ces travaux doivent être réalisés avant la réfection de la RD 263 de la Croisée St Pierre au Pont d'Alba prévue par le Département.

La deuxième tranche en 2013 avec l'extension du réseau de collecte des eaux usées aux quartiers de La Planchette et de La Vernède.

Et enfin la troisième phase en 2014 avec l'extension jusqu'au hameau du Buis d'Aps.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est estimée à 329 000 € HT décomposée comme suite :

- * Tranche 1 : 114 000 € HT soit 136 344 € TTC.
- * Tranche 2 : 110 000 € HT soit 131 560 € TTC.
- * Tranche 3 : 105 000 € HT soit 125 580 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal:

- DECIDE de réaliser les travaux décrits ci-dessus pour l'extension du réseau de collecte des eaux usées quartiers Le Moulin – La Planchette – La Vernède – Le Buis d'Aps, sous réserve de l'obtention des subventions suffisantes et des possibilités budgétaires.

- ACTE que le montant total des travaux est estimé à 329 000 € HT soit 393 484 € TTC décomposé comme suite :

- * Tranche 1 : 114 000 € HT soit 136 344 € TTC.
- * Tranche 2 : 110 000 € HT soit 131 560 € TTC.
- * Tranche 3 : 105 000 € HT soit 125 580 € TTC.

- SOLLICITE du Département de l'Ardèche une subvention au titre de l'aménagement du site archéologique d'un montant de 25 650 €.

- SOLLICITE du Département de l'Ardèche au titre du contrat Territorial « Escoutay – Frayol – Conche » une subvention d'un montant total de 82 250 € décomposée par tranche comme indiqué dans le plan de financement ci-dessous.

- SOLLICITE de l'Agence de l'eau RMC au titre du contrat Territorial « Escoutay – Frayol – Conche » une subvention d'un montant total de 98 700 € décomposée par tranche comme indiqué dans le plan de financement ci-dessous.

.../...

- SOLLICITE de l'Etat au titre de la DETR 2013 une subvention d'un montant de 22 000 € pour la deuxième tranche des travaux.

- SOLLICITE de l'Etat au titre de la DETR 2014 une subvention d'un montant de 21 000 € pour la troisième tranche des travaux.

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel comme suite :

1°) Tranche 1 :

- * Montant des travaux : 114 000 € HT soit 136 344 €TTC.
- * Subvention CG - Contrat Territorial - 25 % du HT soit 28 500 €.
- * Subvention Agence de l'eau – Contrat Territorial – 30 % du HT soit 34 200 €.
- * Subvention CG – Aménagement site archéologique – 22.5 % du HT soit 25 650 €.
- * Financement communal sur fonds propres et/ou emprunts soit 47 994 €.

2°) Tranche 2 :

- * Montant des travaux : 110 000 € HT soit 131 560 €TTC.
- * Subvention CG - Contrat Territorial - 25 % du HT soit 27 500 €.
- * Subvention Agence de l'eau – Contrat Territorial – 30 % du HT soit 33 000 €.
- * Subvention Etat – DETR 2013 – 20 % du HT soit 22 000 €.
- * Financement communal sur fonds propres et/ou emprunts soit 49 060 €.

3°) Tranche 3 :

- * Montant des travaux : 105 000 € HT soit 125 580 €TTC.
- * Subvention CG - Contrat Territorial - 25 % du HT soit 26 250 €.
- * Subvention Agence de l'eau – Contrat Territorial – 30 % du HT soit 31 500 €.
- * Subvention Etat – DETR 2014 – 20 % du HT soit 21 000 €.
- * Financement communal sur fonds propres et/ou emprunts soit 46 830 €.

- CHARGE son Maire de réaliser la consultation en procédure adaptée conformément au code des marchés publics.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 29 février 2012.

POUR COPIE CONFORME
ALBA LE 1^{er} mars 2012.
LE MAIRE
Pierre MAURIN.

.../...